



PORTAGE DE REPAS *à domicile*

Le portage communautaire de repas à domicile est un service à caractère social qui participe au maintien à domicile en palliant les difficultés liées à l'organisation des repas et qui permet de prévenir l'isolement en maintenant un lien social.

CONCRÈTEMENT

Les repas sont préparés par un **traiteur** qui en assure la livraison.

Le service propose les repas de midi, du **lundi au dimanche**.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi, entre 8h et 12h30, toute l'année (sauf jours fériés).

Les plateaux repas sont composés :

- d'un **potage** ou **d'une entrée** au choix de la personne,
- d'un **plat principal**,
- d'un **dessert**,
- d'un **pain individuel de 120 g** à la demande du bénéficiaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être **domicilié** sur le territoire de La Cali (cf. carte),
- être en **perte d'autonomie** durable ou momentanée,
- être **isolé** socialement et/ou géographiquement.

COMMENT

Toute demande de portage fait l'objet d'une **évaluation à domicile**, préalable obligatoire à la mise en place du service. Cette évaluation permet de mesurer le besoin, d'informer sur les modalités de la prestation, d'apporter une information sur l'ensemble des dispositifs de maintien à domicile existants et de déterminer le montant de la participation financière à la charge du bénéficiaire.

COMBIEN

Une **tarification différenciée** est appliquée prenant en compte la situation du bénéficiaire (seul ou en couple) et les revenus du ménage.

La participation de La Cali varie donc suivant le **niveau de revenu** du ménage. La participation financière directe de La Cali sur le prix de repas facturé permet ainsi au plus grand nombre d'usagers de bénéficier de ce service.

Numéro de téléphone : 05 57 55 61 97



TRANSPORT DE PERSONNES *à mobilité réduite*

Le service de transport de personnes à mobilité réduite est un service dédié aux personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement. Il peut être utilisé pour les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, les visites de la famille, les activités culturelles ou de loisirs.

Ce service ne se substitue pas aux taxis ou véhicules sanitaires. Il exclue les trajets réguliers de type professionnel ou scolaire.

CONCRÈTEMENT

Le service fonctionne **tous les jours de 7h à 20h du lundi au dimanche**.

La réservation du véhicule s'effectue auprès de la centrale de réservation au plus tôt un mois avant le trajet, au plus tard avant 18h la veille du trajet ou jusqu'au vendredi 18h pour les trajets à organiser sur le week-end.

À l'heure convenue avec le prestataire, un conducteur vient chercher le bénéficiaire sur le lieu de départ et le conduit sur le lieu de destination.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être **domicilié** sur le territoire de La Cali (cf. carte),
- être **âgé de 75 ans** et plus,
- être **en situation** de handicap,
- être en **perte d'autonomie** momentanée après décision de la commission d'accessibilité.

COMMENT

Pour bénéficier de ce service, un **dossier d'inscription** doit être rempli auprès du secrétariat de la commune de résidence principale ou du CCAS ou du service de transport de personnes à mobilité réduite.

COMBIEN

Un tarif unique est appliqué pour l'ensemble des bénéficiaires.

L'aller-retour coûte **4 €**, l'aller simple : **2,50 €**.

La vente des tickets s'effectue soit à l'unité, soit par carnet de 10 auprès du conducteur.

Numéro de téléphone : 05 57 56 07 81